

Euro Rendement

2016

Document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

- > Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- > Le produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2, Fitch : A, Standard & Poor's : A au 07 janvier 2016) est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.
- > **Euro Rendement 2016** est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- > **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- > **Éligibilité** : Compte Titres, contrat d'assurance-vie en unités de compte, contrat de capitalisation.
L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- > **Période de commercialisation** : du 11 janvier 2016 au 26 Février 2016 (contrat d'assurance-vie en unités de compte et contrat de capitalisation)
- > **Code ISIN** : FR0013081254



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Euro Rendement

2016

Avec **Euro Rendement 2016**, l'investisseur s'expose à la variation de l'indice CAC® 40 (dividendes non réinvestis « l'Indice ») qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 8 ans, en cas de forte baisse de l'Indice, au-delà de 30 % de son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas d'une baisse de l'Indice jusqu'à 30 %, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Maximum de 6,70 %).

> Caractéristiques de Euro Rendement 2016

- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé majoré d'un gain de 7 % par année écoulée**, à date fixe, activable à partir de la première année, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial.
- **À l'échéance des 8 ans, un remboursement du capital plus un gain final de 56 %** (équivalent à un gain de 7 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial.
- **À l'échéance des 8 ans, un remboursement du capital plus un gain final de 20 %** (équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur au Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance des 8 ans** si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70 % du Niveau Initial.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Euro Rendement 2016**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de Compte Titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 11 mars 2024) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et de son Garant.

La présente brochure décrit les caractéristiques de **Euro Rendement 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'émetteur et son Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'est pas rédigé par l'assureur.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

> Avantages

- **Euro Rendement 2016** peut être rappelé chaque année, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- **Euro Rendement 2016** offre un gain de 7 % par année écoulée en cours de vie, si à une Date de Constatation Annuelle, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé, **Euro Rendement 2016** offre la possibilité pour l'investisseur de toucher un gain final:
 - De 56 % (équivalent à un gain de 7 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial.
 - de 20 % (équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur au Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial.
- **Euro Rendement 2016** bénéficie d'un remboursement du capital à l'échéance si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial.

> Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance** (si à la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'indice CAC® 40 a baissé de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial). La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Indice.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 7 % par année écoulée.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque Date de Constatation Annuelle si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et avant la Date de Constatation Finale, s'il est proche de 70% de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

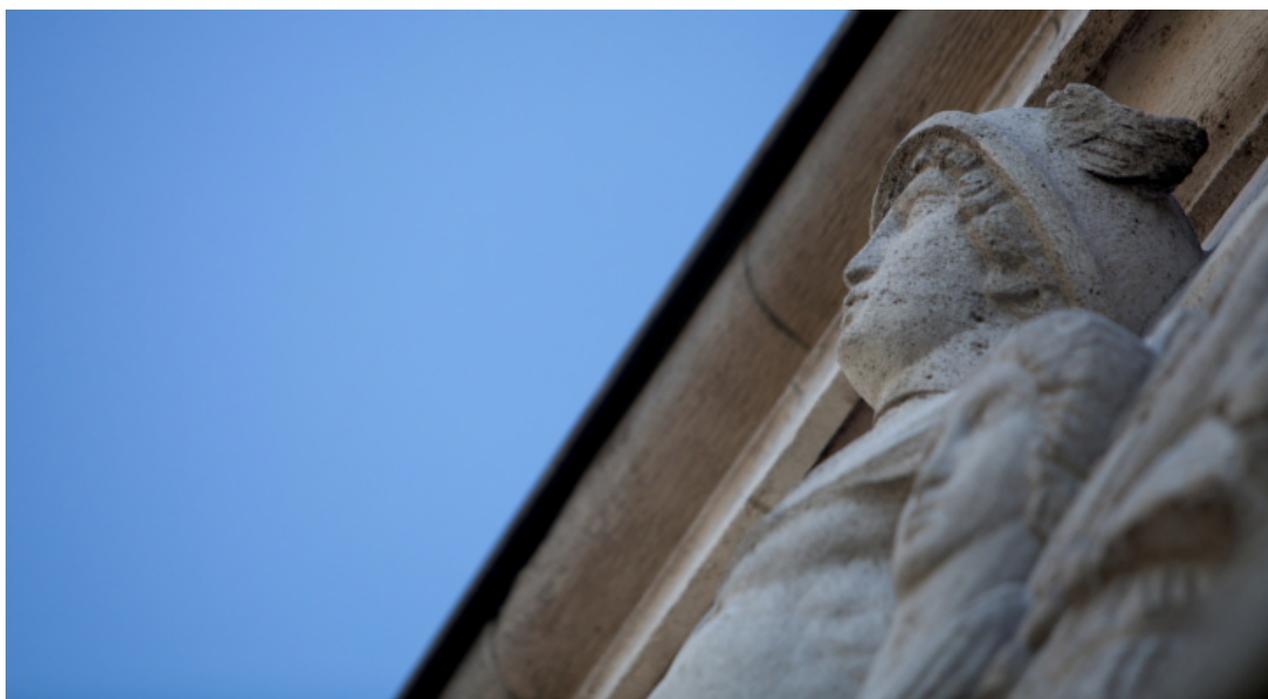
Mécanisme de remboursement

> Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à l'année 7, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit¹, à la Date de remboursement automatique anticipé correspondante :

L'intégralité du Capital initial
+
un gain de 7 % par année écoulée
(Soit un TRA⁽²⁾ compris entre 5,82 % et 6,70 % selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)

Sinon, le produit continue.



(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).



> Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 26 février 2024, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice.

CAS FAVORABLE : Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau Initial, l'investisseur reçoit¹ le 11 mars 2024 :

L'intégralité du Capital initial
+
Un gain final de 56 %
(équivalent à un gain de 7 % par année écoulée)
(Soit un TRA⁽²⁾ de 5,68 %)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % du Niveau Initial, l'investisseur reçoit¹ le 11 mars 2024 :

L'intégralité du Capital initial
+
Un gain final de 20 %
(équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée)
(Soit un TRA⁽²⁾ de 2,29 %)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit¹ le 11 mars 2024 :

Le Capital initial diminué de la performance finale de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice
La perte en capital peut être partielle ou totale

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).



BANQUE TRANSATLANTIQUE

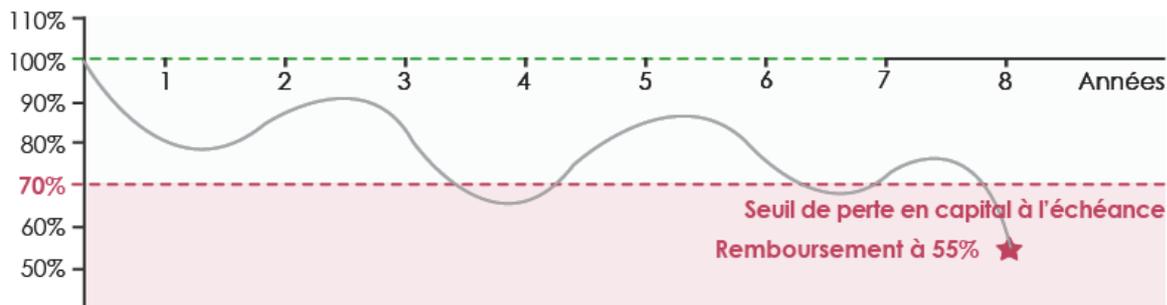
| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Illustrations du mécanisme de remboursement

— Évolution de l'Indice ■ Coupon ★ Remboursement à terme de Euro Rendement Février 2016
 - - - Seuil de perte en capital à l'échéance - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé

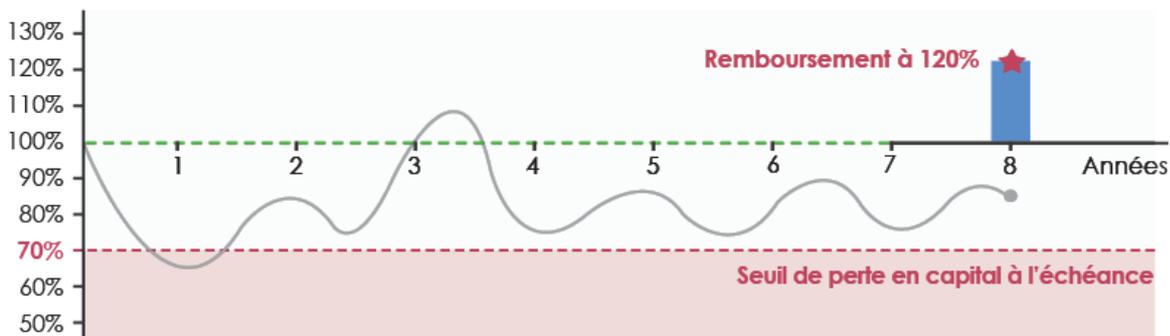
> Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 30 % à l'échéance

Niveau de l'indice



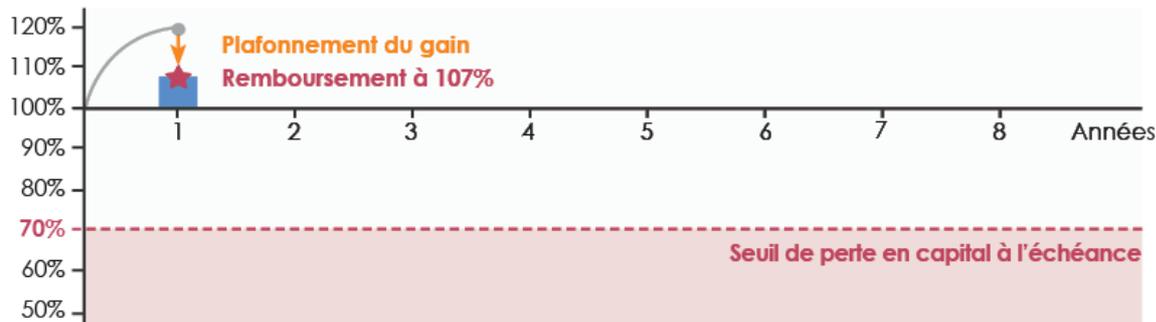
> Scénario médian : baisse de l'Indice inférieure à 30 % à l'échéance

Niveau de l'indice



> Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue de l'année 1, mise en évidence du plafonnement du gain

Niveau de l'indice



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- À l'issue des années 1 à 7, l'Indice enregistre une baisse par rapport au Niveau Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de gain au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport au Niveau Initial, l'investisseur ne reçoit pas de gain final au titre des 8 années écoulées et reçoit¹ le Capital initial diminué de la performance finale de l'Indice, soit 55 %, soit un remboursement final à 55 %.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- **Somme des gains perçus : 0,00 %**
Valeur de remboursement : 55 %
Soit un TRA⁽¹⁾ de -7,16 %

- À l'issue des années 1 à 7, l'Indice enregistre une baisse par rapport au Niveau Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de gain au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, l'Indice enregistre une baisse inférieure à 30 % par rapport au Niveau Initial, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit¹ en plus un gain final de 20 % (équivalent à un gain de 2,50 % par année écoulée), soit un remboursement final de 120 %.
- **Somme des gains perçus : $8 \times 2,50 \% = 20 \%$**
Valeur de remboursement : 120 %
Soit un TRA⁽¹⁾ de 2,29 %

- À l'issue de la 1^{ère} année, l'Indice est supérieur au Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit¹ un gain de 7 % au titre de cette 1^{ère} année, soit un remboursement final de 107 %. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- **Somme des gains perçus : $1 \times 7 \% = 7 \%$**
Valeur de remboursement : 107 %
Soit un TRA⁽¹⁾ de 6,70 %

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).

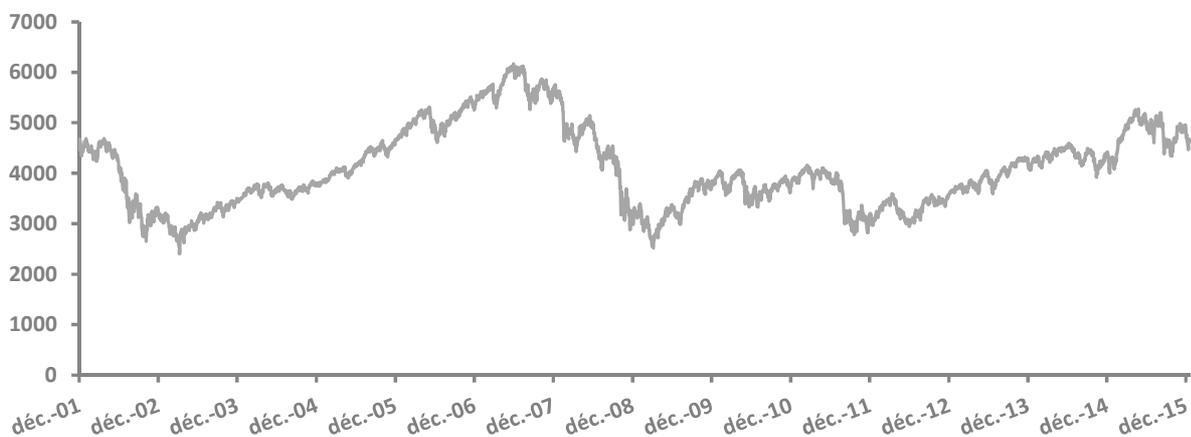
Zoom sur l'indice CAC® 40

> Description

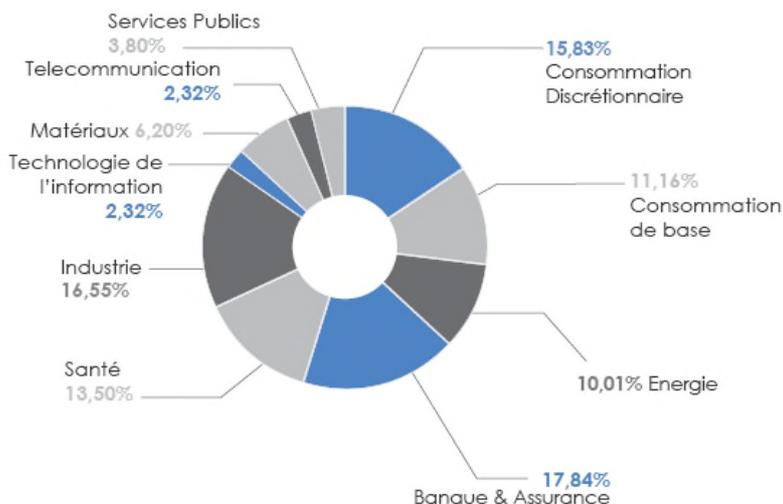
Un indice composé des 40 premières sociétés françaises, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis). L'indice CAC® 40 est l'indice de référence du marché actions français. Il respecte une pondération sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique français. Les dividendes versés par les actions composant l'indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. **Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

> Évolution de l'Indice CAC® 40



> Répartition sectorielle



Source : Bloomberg au 21 décembre 2015 - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Fiche technique

TYPE	Titres de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital, les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.)
GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch A, au 7 janvier 2016)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 11 janvier 2016 au 26 février 2016 (contrat d'assurance-vie en unités de compte et contrat de capitalisation)
DEVISE	EUR (€)
CODE ISIN	FR0013081254
PRIX D'ÉMISSION	99,97%
VALEUR NOMINALE	1 000 €
SOUS-JACENT	Indice CAC® 40 (Code Bloomberg: CAC Index. Indice calculé dividendes non réinvestis).
PRIX DE COMMERCIALISATION	Le prix de commercialisation commencera à 99,97% le 11 janvier 2016 et progressera au taux annuel de 0,25% pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 26 février 2016.
DATE DE CONSTATATION INITIALE	26 février 2016
DATE D'ÉMISSION	11 janvier 2016
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	27 février 2017, 26 février 2018, 26 février 2019, 26 février 2020, 26 février 2021, 28 février 2022, 27 février 2023
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	13 mars 2017, 12 mars 2018, 12 mars 2019, 11 mars 2020, 12 mars 2021, 14 mars 2022, 13 mars 2023
DATE DE CONSTATATION FINALE	26 février 2024
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	11 mars 2024
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'Indice le 26 février 2016
PUBLICATION ET PÉRIODE DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous-jacent est publié. La valorisation est publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence sur une page publique du site dédié à Natixis Equity Markets (www.equitysolutions.natixis.com).
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du Groupe Natixis.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1,00 % sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant moyen annualisé maximum équivalent à 0,70 % TTC du montant effectivement placé.
AGENT DE CALCUL	Natixis
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Luxembourg Stock Exchange
DROIT APPLICABLE	Droit français
REGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® 40.
- **Risque lié au Sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'indice CAC® 40, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux Derivatives Capital qui commercialise le produit **Euro Rendement 2016**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Euro Rendement 2016** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENIT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Euro Rendement 2016** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont aussi disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par l'European Central bank (ECB).

Avertissement d'Euronext.

« CAC® 40 » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, qui ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basée l'indice CAC® 40, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® 40, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.euronext.com.

Euro Rendement

2016

Période de commercialisation du 11 janvier 2016 au 26 février 2016 (contrat d'assurance-vie en unités de compte et contrat de capitalisation)

Cadre d'investissement : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾

Banque Transatlantique Société anonyme au capital de 29 371 680 euros, dont le siège social est à Paris 8e, 26 avenue Franklin D. Roosevelt immatriculée au RCS Paris sous le n° 302 695 937, SA de courtage d'assurances garantie professionnelle art. L 530-1 et L 530-2 du Code des assurances – Swift : CMCIFRPP. Numéro ORIAS : 07.025.540 (www.orias.fr)
www.banqueatlantique.com



⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Euro Rendement 2016 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 26 février 2016.